



Credit impaye besoin d aide

Par **Sanmik**, le **04/06/2019** à **23:30**

Bonsoir, fin 2017 j'ai contracté un crédit de 56000 euros .. en fait c'était plusieurs crédits. Je me suis laissée entraîner dans ce tourbillon car je voulais un enfant que je ne peux pas en avoir naturellement, que j'ai du payer des traitements en Espagne :-)

Je travaille en Suisse mais j'ai un loyer élevé 1300 euro, assurance maladie élevée 409 euros, bateau 315 euros, impôts etc avec une mensualité du crédit de 709 euros ne me m'en sortais plus étant la seule à travailler.

J'ai écrit plusieurs fois pour proposer des arrangements je n'ai jamais eu de

Réponses ...

bref la ça va faire 1,5 ans que je n'ai plus payé ... j'ai déménagé entre deux ... je n'ai jamais reçu de courrier car ils m'ont pas ma nouvelle adresse ...

pouvez vous me dire ce que je risque ?

Est ce que je peux faire un dossier de surendettement ?

Est ce que pour qu'on huissier débarque je dois avoir moi même reçu la décision de justice si il y en a une ? Ou elle est valable sans que je l'ai vue ? Merci d'avance

Par **amajuris**, le **05/06/2019** à **10:39**

bonjour,

si vous n'avez pas donné votre nouvelle adresse à votre créancier, comment voulez-vous qu'il vous retrouve !

s'il y a eu une décision de justice, elle a dû être envoyée à votre ancienne adresse

si vous travaillez en suisse , et résidez en france, je suis surpris que vous ayez des problèmes financiers, vous avez donné vos dépenses mais vous auriez du également donné votre salaire suisse.

pour information, le salaire moyen à genève est de 4700 €.

le salaire minimum dans le canton de neuchatel est de 3025 €.

vous pouvez faire un dossier de surendettement mais il faut être de bonne foi.

votre créancier n'est obligé pas d'accepter vos propositions d'arrangement.

salutations

Par **Sanmik**, le **05/06/2019** à **17:32**

Mes charges mensuelles se montent à 3000 euros donc oui c'est possible .. comme dis entre mon appartement .. les impôts ... mon transport ... et mon assurance maladie Jen ai déjà pour 2700 euros ... travailler en Suisse c'est bien mais faut prendre les charges qui vont avec ... effectivement tout aurai été si je n'avais pas contracté ces crédits :-)

La mensualité était de 700 euros ce qui veut dire que pour vivre à 300 il me serait resté environ 600 euros ...

Je leur ai écrit alors que je n'avais pas encore déménagé .. jamais eu de réponses...

Il retrouve pas les gens en France par les impôts etc ?

Du coup si il ya eu une décision de justice est-elle valable sans quelle m est été assignée ?

Par **amajuris**, le **05/06/2019** à **18:47**

s'il s'agit de crédits à la consommation, la prescription de 2 ans n'est pas encore atteinte.

- soit votre créancier ne cherche pas à vous retrouver et n'intente aucune action et vous serez tranquille quand la prescription sera atteinte.

- soit votre créancier vous relance de manière amiable en écrivant à votre ancienne adresse et laisse le délai de prescription s'écouler.

- soit constatant que vous ne répondez à la procédure amiable, il entame une procédure en vous assignant devant le tribunal compétent, en envoyant les courriers à la seule adresse qu'il connaisse et comme vous serez régulièrement convoqué, le tribunal rendra un jugement réputé contradictoire et le créancier chargera alors un huissier de vous retrouver et surtout de retrouver vos comptes bancaires pour d'éventuelles saisies.

- soit vous pouvez prendre contact avec votre créancier pour négocier un remboursement.

Par **Sanmik**, le **05/06/2019** à **18:52**

Merci mille fois pour votre aide.

Les 2 ans de prescriptions sont valables dans tout les cas ?

Si le tribunal est saisi comment ça se passe si on me retrouve pas?

Je ne veux pas me cacher j'aimerais rembourser mais dans mes possibilités :-(

Je suis perdue je ne sais pas quoi faire, que me conseillez vous ?

Par **Sanmik**, le **05/06/2019** à **20:21**

Ah et si un huissier est mandaté qu'il trouve un compte bancaire il peut saisir sans connaître votre situation ? Vos charges ?

Par **nihilscio**, le **06/06/2019** à **10:49**

Bonjour,

Les huissiers ont accès au fichier des comptes bancaires. Dès lors qu'ils disposent d'un titre exécutoire il peuvent saisir. Il y a une limite : le débiteur saisi peut faire savoir que des sommes non saisissables sont déposées sur le compte saisi. Mais la limite de l'insaisissable est très basse, de l'ordre de 500 € mensuels pour une personne seule. Légalement on peut vous saisir l'intégralité de vos revenus moins environ 500 €.

Par **Sanmik**, le **06/06/2019** à **11:05**

Bonjour merci pour votre réponse. On ne vous laisse même pas de quoi payer votre loyer ?

Par **nihilscio**, le **06/06/2019** à **11:13**

Non, le montant insaisissable est très bas et ne permet pas de vivre normalement.

Par **Sanmik**, le **06/06/2019** à **11:52**

Je sais vraiment plus quoi faire

Par **Sanmik**, le **06/06/2019** à **11:54**

Est ce que ils ont droit de tenir compte du revenu de mon mari ? Si il en as un? Pour une dette que j'ai contracté avant le mariage ?

Par **Sanmik**, le **06/06/2019** à **11:55**

Et droit de saisir mon compte salaire en suisse ?

Par **nihilscio**, le **06/06/2019** à **14:09**

Quoi faire ? La réponse me semble simple : payer. Les dettes, selon ce que vous dites, ne semblent pas contestables et il est douteux qu'en raison du montant des dettes les créanciers abandonnent facilement et laissent passer les délais de prescription. De plus, comme il a été dit, vous avez les moyens de payer, au moins moyennant un échéancier.

Si vous résidez en Suisse, c'est la justice suisse qui pourrait être saisie. Quoi qu'il en soit, il y a des conventions judiciaires et une décision judiciaire rendue en France peut être exécutée en Suisse et inversement. Cela pourra prendre plus de temps mais, finalement, les procédures aboutiront et cela vous coûtera d'autant plus cher que les procédures seront longues et complexes.

Vu le but des dettes contractées, un traitement médical en vue de donner naissance à un enfant, il est envisageable que votre mari soit lui aussi mis en cause.

Par **Sanmik**, le **06/06/2019** à **14:51**

Si j'avais les moyens de payer je l'aurais fais ... je travaille en Suisse mais comme dis plus haut je suis loin d'avoir un salaire de 4700 euros et j'ai justement les charges très haute qui vont avec ...

Je veux payer mais je ne sais pas comment m'y prendre pour que le créancier accepte un échéancier de moins de 700 euros pr mois :(comme dis si je paie ce montant il me reste 600 euros pour vivre à 3.

Est-il préférable de prendre contact avec le créancier ? Demander un dossier de

surendettement ? S'il vous plaît aider moi.

Je regrette amèrement mais l'envie d'être maman a été plus forte que tout :-(

Par **amajuris**, le **07/06/2019** à **10:29**

doit-on comprendre que votre mari ne travaille pas ?

ni même la 3° personne ?

Par **Sanmik**, le **07/06/2019** à **10:37**

Non il recherche un emploi et la 3ème est un enfant